



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 4335

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les condamnations de La Poste par les tribunaux des prud'hommes pour l'emploi de salariés en multipliant les contrats à durée déterminée (CDD), parfois pendant plusieurs années. En effet, La Poste emploie de nombreux salariés sous le statut de contractuel de droit privé. D'après les organisations syndicales, les CDD et l'intérim représentent jusqu'à 5 % voire 10 % du personnel dans certains départements. Mais en ne respectant pas le droit du travail, l'entreprise se voit contrainte de payer des sommes importantes à la suite des condamnations prononcées par les tribunaux. Il lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement entend rappeler à La Poste le nécessaire respect de ses obligations en tant qu'employeur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lesage](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4335

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 5000

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)